



## Rapport d'activité 2018 de l'Administration des chemins de fer

### 1. Généralités

Au courant de l'année 2018 l'ACF s'est vue attribuer par la Société ESCEM leur certificat ISO 9001 :2015. La certification du système de management de la qualité porte sur la :

1. Gestion des activités ferroviaire et tramway dans les domaines suivants :
  - Certificats de sécurité et agréments de sécurité
  - Autorisation de mise en service des sous-systèmes de nature structurelle (côté infrastructure, contrôle-commande-signalisation et matériel roulant)
  - Registre national des véhicules
  - Certification des conducteurs
  - Audits, contrôles et inspections en matière de surveillance dans le cadre de la sécurité
2. Répartition des capacités de l'infrastructure ferroviaire

Les chemins de fer étant un mode de transport à l'échelle internationale, ci-après l'énumération des réunions les plus importantes au courant de l'exercice 2018 auxquelles l'ACF a participé :

- Réunions du Comité pour l'interopérabilité et la Sécurité Ferroviaire (RISC Committee) auprès de la Commission européenne pour le compte du MDDI. Ce Comité qui est composé de représentants des Etats membres, de la Commission européenne et de l'Agence ferroviaire européenne, a été instauré par la directive 96/48 et traite tous les sujets concernant l'interopérabilité et la sécurité dans le domaine ferroviaire. Des représentants de la Norvège, de la Suisse ainsi que des organisations représentant le secteur ferroviaire y participent en tant qu'observateur.
- Réunions du Groupe d'experts dans le cadre du RISC en vue de la mise en place du pilier technique du 4e Paquet Ferroviaire.
- Réunions plénières des autorités nationales de sécurité européennes avec l'Agence ferroviaire européenne et aux "workshops" y relatifs.
- Réunions du NSA Subgroup « Cooperation agreement » pour instaurer la coopération, entre l'Agence ferroviaire européenne et les autorités nationales de sécurité, prévue au 4e Paquet Ferroviaire.
- Réunions du corridor RFC North Sea – Med entre les Ministères, les autorités nationales de sécurité, les gestionnaires d'infrastructure et les entreprises ferroviaires.



- Participation au « 4th ERA Workshop on the European Railway Innovation » à Budapest sur invitation de la NSA Hongroise. L'ACF a présenté la mise en place de l'ETCS au Luxembourg côté infrastructure et matériel roulant.
- Participation aux réunions de travail en matière de coopération au niveau de la surveillance des exploitants ferroviaires communs pour adapter le protocole d'accord entre les ANS de B, F et L concernant la coopération en matière de surveillance (cf. art. 8 pt 1 du Règl. (UE) n°1077/2012).
- Participation à une assemblée générale (Wien) de RailNetEurope (RNE), ainsi qu'aux groupes de travail et réunions de coordination et d'harmonisation des sillons organisés par RNE (Technical Meeting Praha).

Les détails des réunions par activité avec participation ACF sont énumérés dans les chapitres traitant les différentes missions de l'administration.

Etablissement du rapport annuel de sécurité conformément à l'article 5 de la loi du 22 juillet 2009 modifiée relative à la sécurité ferroviaire.

En 2017 l'ACF a accepté la demande de l'Agence de se faire auditer pendant la phase pilote du « NSA Monitoring » conformément à l'article 33 du règlement (UE) 2016/796. La surveillance des ANS (Autorité Nationale de Sécurité) étant effectuée par l'ERA qui propose deux modes aux ANS qui ont le libre choix entre :

- un audit de conformité ou
- un monitoring de la maturité de l'ACF qui ne consiste pas uniquement à évaluer la conformité légale mais surtout d'analyser le système de management de l'administration.

L'ACF avait décidé de se faire auditer selon les deux modes proposées. Le monitoring s'est déroulé pendant l'exercice 2018, s'étalant sur 2 semaines.

Du rapport préliminaire dressé par l'ERA, en sorte :

1. Deux déficiences :
  - la surveillance basée sur les risques principaux n'est pas encore mise en œuvre de façon satisfaisante,
  - l'échange d'information avec d'autres autorités compétentes (comme par exemple AET, l'autorité compétente en matière du RID et les certificateurs ECM) n'est pas structurée et formalisée.
2. Cinq observations :
  - la coordination et l'échange d'informations avec le secteur n'est pas suffisamment structurée,
  - les critères de décision ne sont que peu documentés (certification, autorisation et surveillance),

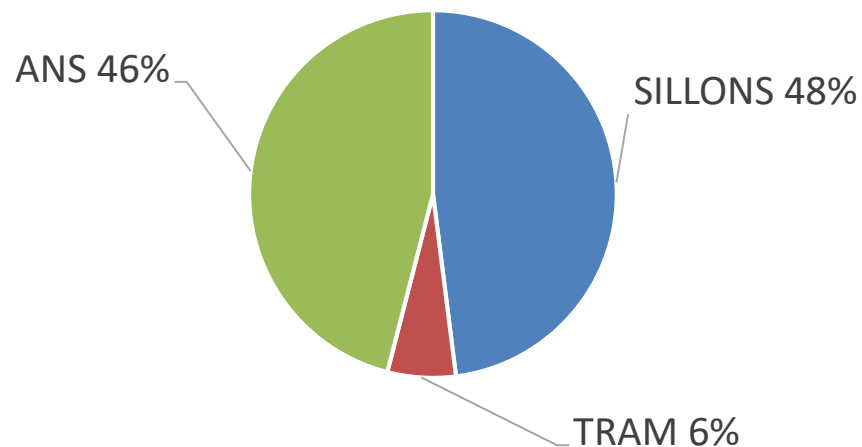


- la gestion de la charge de travail est à améliorer et une gestion formalisée des compétences fait défaut,
- les évaluations de dossiers de demande sont effectuées par un seul agent de l'ACF, le principe du double regard par échantillonnage est à instaurer !
- le niveau de compréhension relative au « safety culture management » est limité.

Un plan d'action a été établi par l'ACF et sa réalisation est en cours.

En date du 31.12.2018 l'effectif de l'ACF s'élevait à 24 agents (23,5 ETP) et reste stable par rapport à la situation au début de l'année.

### Répartition des agents par rapport aux activités





## 2. Interopérabilité et Sécurité ferroviaire

### 2.1. Certificat et Agrément de sécurité et Entité en charge de l'entretien

Durant l'exercice 2018 l'ACF a procédé à l'évaluation de la demande d'agrément de sécurité du GI luxembourgeois en l'occurrence les CFL, ainsi qu'à la demande d'un certificat de sécurité partie B de la SNCF Fret. Le tableau ci-après renseigne sur les certifications des acteurs ferroviaires utilisant le réseau ferré.

Acronyme	Nom de l'entité / Pays	Licence/ Certificat A-B/ Agrément	Validité	Pays**
CFL	Société Nationale des CFL	Agrément de sécurité *	20.04.2023	LU
	Gestionnaire infrastructure Luxembourg	ECM		AT
CFL	Société Nationale des CFL	Licence ferroviaire européenne	16.09.2019	LU
	Entreprise ferroviaire Luxembourg	Certificat de sécurité partie A Voyageur	16.09.2019	LU
		Certificat de sécurité partie B Voyageur	16.09.2019	LU
		ECM	14.05.2019	AT
CFLcargo	CFL cargo S.A.	Licence ferroviaire européenne	04.12.2021	LU
	Entreprise ferroviaire Luxembourg	Certificat de sécurité partie A Fret	04.12.2021	LU
		Certificat de sécurité partie B Fret	04.12.2021	LU
		ECM	15/03/2020	AT
LINEAS	LINEAS	Licence ferroviaire européenne	01.07.2023	BE
	Entreprise ferroviaire Belgique	Certificat de sécurité partie A Fret	30.08.2019	BE
		Certificat de sécurité partie B Fret	20.04.2020	LU
SNCF Fret	SNCF	Licence ferroviaire européenne	27.06.2017	FR
	Entreprise ferroviaire France	Certificat de sécurité partie A Fret	01.07.2021	FR
		Certificat de sécurité partie B Fret *	01.07.2021	LU

\* établi par ACF en 2018

\*\* provenance de l'établissement certificateur

Toutes ces demandes nécessitent un certain nombre de réunions avec les requérants, la fréquence dépendant du type de certification demandée (agrément / certificat A/B) et de la qualité des dossiers accompagnant la



demande. L'ACF offre la possibilité au requérant de débiter le projet par une réunion de pré-engagement.



## 2.2. Autorisation de mise en service matériel roulant.

Les tableaux ci-dessous renseignent sur les activités en matière d'autorisation de mise en service de la Division Interopérabilité et Sécurité ferroviaire. Ces autorisations sont établies en conformité avec le cadre légal européen et national.

Première autorisation <sup>1)</sup>	2014	2015	2016	2017	2018
Wagons	0	0	44	1	0
Locomotives	0	0	0	0	11
Voitures passagers	0	0	0	0	0
Rames automotrices	11	0	0	11	0
Véhicules spéciaux	0	0	0	13	0
Total	11	0	44	25	11
Autorisation supplémentaire <sup>2)</sup> (liée à l'infrastructure)	2014	2015	2016	2017	2018
Wagons	246	200	0	2	3
Locomotives	0	0	0	0	0
Voitures passagers	23	23	21	0	428
Rames automotrices	0	0	44	1	0
Véhicules spéciaux	6	13	10	22	7
Total	275	236	75	25	438
Autorisation par type de véhicule <sup>3)</sup>	2014	2015	2016	2017	2018
Wagons	0	0	1	0	2
Locomotives	0	1	0	0	1
Voitures passagers	0	0	0	0	0
Rames automotrices	4	0	2	1	0
Véhicules spéciaux	0	0	0	4	3
Total	4	1	3	5	6
Autorisation renouvellement <sup>4)</sup> ou réaménagement <sup>5)</sup>	2014	2015	2016	2017	2018
Wagons	0	1	26	0	0
Locomotives	0	0	0	30	0
Voitures passagers	0	0	0	0	0
Rames automotrices	0	8	0	0	0
Véhicules spéciaux	0	0	0	0	0
Total	0	9	26	30	0

1) Première autorisation de mise en service établie par une ANS

2) Autorisation supplémentaire établie par une autre ANS, devenue nécessaire suite à une incompatibilité avec le ou les réseaux ou due aux règles nationales

3) Autorisation par type de véhicule définissant les caractéristiques de conception essentielles du véhicule, telles que visées par l'attestation d'examen de type unique décrite dans le module B de la décision 93/465/CEE

4) Autorisation suite à un «renouvellement» (les travaux importants de substitution d'un sous-système ou d'une partie de sous-système ne modifiant pas les performances globales du sous-système)

5) Autorisation suite à un «réaménagement» (les travaux importants de modification d'un sous-système ou d'une partie de sous-système améliorant les performances globales du sous-système)



<b>Autorisation due à l'installation de l'ETCS bord</b>	2014	2015	2016	2017	2018
Locomotives	0	0	0	16	23
Voitures pilote	0	0	0	0	125
Rames automotrices	0	8	0	19	0
Véhicules spéciaux	0	0	0	0	28
Total	0	8	0	35	176
<b>Autorisation par type due à l'installation ETCS bord</b>	2014	2015	2016	2017	2018
Locomotives	0	0	0	1	2
Voitures pilote	0	0	0	0	1
Rames automotrices	0	0	3	2	0
Véhicules spéciaux	0	0	0	0	5
Total	0	0	3	3	8

Au-delà des autorisations susmentionnées, l'ACF vient d'accepter différents équipements GSM-R embarqués dans les véhicules admis à la circulation sur le réseau ferré.

Tous ces projets d'autorisation nécessitent un certain nombre de réunions avec les requérants, le nombre dépendant de la complexité du projet et de la qualité des dossiers accompagnant la demande. L'ACF offre la possibilité au requérant de débiter le projet par une réunion de pré-engagement.



### **2.3. Autorisation infrastructure et contrôle commande signalisation y compris les avis émis relatifs à la réglementation d'exploitation technique**

Les tableaux ci-dessous renseignent sur les activités en matière d'autorisation de mise en service de sous-systèmes concernant l'infrastructure, le système contrôle commande signalisation sol ainsi, que les avis émis par l'ACF concernant la réglementation d'exploitation technique établi par le GI. Ces autorisations et avis sont établis en conformité avec le cadre légal européen et national.

Type de document	Libellé
Autorisation de mise en service	Sous-système ETCS partie sol (remplaçant les autorisations établies en 2016 et 2017)
Autorisation de mise en service	Sous-système GSM-R partie sol
Autorisation de mise en service	Arrêt Pfaffenthal-Kirchberg
Avis adressé au Ministre	Réaménagement du RGE en relation avec la mise en service du GSM-R
Avis adressé au Ministre	Réaménagement de la réglementation relative à la gestion des incidents et accidents ferroviaires

Tous ces projets d'autorisation et avis nécessitent un certain nombre de réunions avec les requérants, le nombre dépendant de la complexité du projet et de la qualité des dossiers accompagnant les demandes. L'ACF offre la possibilité au requérant de débiter le projet par une réunion de pré-engagement.





## 2.4. Centre de Formation, Examineurs et Licence conducteur de train

Le seul centre de formation de personnel accrédité est celui des CFL ayant obtenu l'attestation y relative en 2017.

En 2018 a démarré une nouvelle activité, la reconnaissance d'examineurs de conducteur de train. L'ACF a procédé à la reconnaissance de 25 examineurs, à savoir :

						Total
<b>Entités</b>	CFL EF	CFL Centre de Formation	DB	SNCB	SNCF (Fret/Voy.)	5
<b>Examineurs</b>	4	2	1	6	12	25

Le tableau ci-dessous reprend les activités ACF durant de l'année 2018 en matière de licences de conducteurs train:

Licences Conducteurs	nouvelle	modif.	duplicata	suspension	arrêt de suspension	retrait
<b>Train</b>	31	17	2	24	8	6

Ci-après l'évolution du nombre de licences conducteurs de train depuis 2015 toutes entreprises ferroviaires confondues y inclus le GI :

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Conducteurs train avec licence conforme dir. mod. 2007/59 UE</b>	504	589	619	660	682



## 2.5. Surveillance

Le tableau ci-dessous renseigne sur les activités en matière de surveillance de la Division Interopérabilité et Sécurité ferroviaire.

Type	Entité	Sujet	Opinion			
			A	B	C	CD
Audit	CFL EF	SGS			4	4
Audit	CFL cargo	SGS		1	6	3
Audit	CFL GI	SGS			2	6
Audit	SNCF Fret	SGS partie B				1
Audit	CFL Centre de Formation	Accréditation du centre de formation				
Audit	<b>Nombre 5</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>14</b>
Contrôle	CFL EF	Rame automotrice KISS EMU3			1	
Contrôle	<b>Nombre 1</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Inspection	CFL EF	Conducteurs de train		1	6	1
Inspection	CFL EF	Conducteurs de train		1	1	1
Inspection	CFL cargo	Conducteurs de train (en coopération avec l'EPSF)				3
Inspection	CFL cargo	Triage Bettembourg			1	
Inspection	CFL GI	Quai voyageurs Howald			1	
Inspection	CFL GI	Infrastructures réseau Troisvierges-Gouvy, Ettelbruck, Ingeldorf, Cents, Sandweiler/Contern				
Inspection	CFL GI	Parcours de mesures GSM-R				
Inspection	CFL GI	Point d'arrêt Schifflange			1	
Inspection	CFL GI	Chantier Schifflange (passages inférieurs et suppression PN)				
Inspection	CFL GI	Mise hors service 3kV				
Inspection	CFL GI	Mise en service du poste directeur Luxembourg PDL				
Inspection	CFL GI	Bettembourg saut de mouton				
Inspection	CFL GI	Base de vie Livange			1	
Inspection	<b>Nombre 12</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>5</b>

\*SGS : Système de Gestion de la Sécurité

	Opinion	Explication
A	Opinion qualifiée	Point bloquant ne répondant pas de manière satisfaisante aux exigences légales et / ou réglementaires et ayant un impact grave sur la sécurité ferroviaire. (bloquante pour le maintien du certificat/agrément de sécurité, de la licence de conducteur de train, mise hors service temporaire du matériel roulant ou de l'installation ferroviaire)
B	Recommandation majeure	Point non-bloquant ayant un impact direct sur la sécurité ferroviaire et faisant l'objet d'une mise en conformité dans un délai défini.
C	Recommandation mineure	Point non-bloquant n'ayant pas un impact direct sur la sécurité ferroviaire et pouvant faire l'objet d'une amélioration dans un délai défini.
CD	Remarque	Conforme aux exigences légales et/ ou réglementaire Point validé avec remarque.



## 2.6. Divers

Reconnaissance d'un médecin-spécialiste en médecine du travail par l'ACF pour les examens médicaux en relation avec les licences des conducteurs.

Ci-joint un tableau des réunions à caractère international traitant l'interopérabilité et la sécurité ferroviaire avec participation de l'ACF :

Libellé de la Réunion	Organisateur	Nombre de Réunions
RISC (Railway Interoperability+Sécurité Committee)	European Commission	3
RISC Expert Group	European Commission	4
NSA Network (National Safety Authority)	ERA	2
NSA Subgroup Cooperation Agreement ERA/NSA	ERA	8
European Vehicle Register	ERA	1
Register of Infrastructure	ERA	3
Train Driver Licences	ERA	1
Entity in Charge of Maintenance	ERA	2
JNS "broken wheels" (Joint Network Secretariat participants from ERA-NSA-CER-UNIFE-....)	ERA	2
TSI Loc&Pas / STI Wag	ERA	6
TSI Infrastructure	ERA	1
TSI Energy	ERA	1
Single Rules Database/ Reference Document Database	ERA	1
Implementing Act NTR classification (National Technical Rules)	ERA	1
BeNeFLuChEHu / DACHINL (Railfreight cor 1/2) Reconnaissance mutuelle. d'autorisation de véhicule	BeNeFLuChEHu / DACHINL	2
BeNeFLuChEHu Classification des règles techniques nationales	BeNeFLuChEHu	2
Coopération des ANS BE, FR, LU en matière de surveillance des EFs communes	EPSF, SSICF et ACF	2
Coop. Surveillance "Retour d'Expérience REX"	EPSF	1
Regional Railway Agency Workshop Hungary	NSA HU	1
INNO Trans	Exposition	1
	<b>TOTAL</b>	<b>45</b>



### 3. Tram

#### 3.1. Certification de sécurité

Depuis 2017 la société Luxtram détient la certification de sécurité, incluant les fonctions de gestionnaire d'infrastructure et d'entreprise exploitante en répondant à toutes les exigences définies dans la loi du 13 juin 2017.

#### 3.2. Autorisation de mise en service matériel roulant.

Aucun nouvel engin n'a été autorisé par l'ACF durant l'exercice écoulé. Luxtram dispose actuellement des engins énumérés ci-après, engins autorisés en 2017 :

Nombre	Libellé
9	Rames Urbos avec 7 éléments
1	Rail-route multifonctionnel
1	Rail-route balayeur

#### 3.3. Autorisation de mise en service infrastructure

- Autorisations de mise en service des sous-systèmes de nature structurelle du tronçon A, partie 2 – Rout Bréck / Pafendall – Stäreplaz / Etoile.
- Mise en service de 3 nouvelles stations de tramway Theater, Faiencerie et Stäreplaz/Etoile. Les trois arrêts sont équipés d'une d'alimentation en énergie par le sol (biberonnage).

#### 3.4. Licence conducteur de tramway

Licences Conducteurs	nouvelle	modif.	duplicata	suspension	arrêt de suspension	retrait
Tramway	20	0	0	0	0	0

Le total des licences établies depuis 2017 s'élève à 62.



### 3.5. Surveillance

Type	Entité	Sujet	Opinion		
			A	B	C
Audit	Luxtram	SGS			
Audit	Luxtram	SGS - registres			2
Audit	Luxtram	SGS - maintenance			1
Audit	Luxtram	SGS			
Audit	Luxtram	SGS			
Audit	Nombre 5		0	0	3

Contrôle					
Contrôle	néant				

Inspection	Luxtram	conducteurs de tramway			
Inspection	Luxtram	Poste de Commande Centralisé			
Inspection	Nombre 2		0	0	0

	Opinion	Explication
A	Opinion qualifiée	Point bloquant ne répondant pas de manière satisfaisante aux exigences légales et / ou réglementaires et ayant un impact grave sur la sécurité ferroviaire. (bloquante pour le maintien du certificat/agrément de sécurité, de la licence de conducteur de train, mise hors service temporaire du matériel roulant ou de l'installation ferroviaire)
B	Recommandation majeure	Point non-bloquant ayant un impact direct sur la sécurité ferroviaire et faisant l'objet d'une mise en conformité dans un délai défini.
C	Recommandation mineure	Point non-bloquant n'ayant pas un impact direct sur la sécurité ferroviaire et pouvant faire l'objet d'une amélioration dans un délai défini.

### 3.6. Divers

En 2018 la Division Tram a participé activement à 33 réunions traitant les sujets énumérés ci-dessous :

- Surveillance : Audits et inspections en ligne,
- Infrastructure du tram,
- Licences conducteurs de tramway,
- Essais en ligne pour la nouvelle partie 2 tronçon A,
- Coopération en matière d'accidents et d'incidents « Tram » avec l'AET (Administration des Enquêtes techniques),

Lancement d'un projet visant la création d'un nouveau logiciel pour l'établissement et la gestion en commun des licences des conducteurs de train et de tramway.



## **4. Attribution et Tarification des Sillons**

### **4.1. Activités Sillons**

- Attribution, pour la période horaire 2018, valable du 10.12.2017 au 8.12.2018, de 1.942 sillons dont 1.585 pour le trafic voyageur et 189 pour le trafic fret. 168 sillons concernaient des parcours à vide. Ces 1.942 sillons représentaient 337.398 trains prévus de parcourir 9.133.472 km.
- Publication de 14 Avis-Horaires concernant 1566 modifications, créations ou suppressions de sillons lors des mises à jour mensuelles de l'horaire 2018.
- Etablissement de 710 Avis-Trains concernant 77618 modifications, créations et suppressions de trains à court terme (demande jusqu'à jour-5).
- Emission de 11.751 Avis-trains (court-terme) par le poste 24h/24h concernant 30.004 trains modifiés en dernière minute.
- Etablissement de la période horaire 2019 commençant le 9.12.2018 et étant valable jusqu'au 14.12.2019. 1.903 sillons ont été attribués dont 1.548 concernant des trains voyageurs, 183 des trains de fret et 172 parcours à vide représentant 348.394 trains prévus de parcourir 9.297.259 km.
- Contrôle et validation de 767 Avis-Travaux court-terme
- Fixation des tarifs des redevances pour l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire en 2019 et 2020.

### **4.2. Activités diverses**

- Adaptation et publication du Document de référence du réseau (DRR) 2019 et 2020.
- Participation aux groupes de travail Sales & Timetabling Working Group (2xVienne), Sales & Timetabling High Level Group (Wien), WG Temporary Capacity Restrictions (TCR) (Wien, Oslo), CIS Change Control Board meeting de RNE (2xVienne)
- Support des entreprises ferroviaires aux réunions du Forum Train Europe (FTE) (4xLjubljana) et dans les réunions de pointage bilatérales (Metz, Bruxelles, Luxembourg, Namur,).
- Membre consultatif aux assemblées du Comité de gestion du GEIE corridor RFC North Sea - Med. (3xBruxelles, Luxembourg)
- Participation aux groupes de travail C-OSS, Corridor Information Document, Possessions for Works (Bruxelles)
- Participation au Rail Freight Day organisé par la Commission européenne et RailNetEurope (Vienne)
- Participation aux TSI Compliant PCS Mandatory Interface Meeting, PCS days et cours de formation PCS organisés par RNE (Vienne)